

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Unité de méthanisation à la ferme sur la commune principale de l'AIOT 16 Chemin du Mas 63940 Marsac-en-Livradois.

La référence de votre dossier est A-3-UABRPTKBS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/03/2023 à 10h49 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **85016233000011**

Organisme : **LEBLOND JEANNE-MARIE**

Nom : **LEBLOND**

Prénom : **JEANNE MARIE**

Fonction : **GERANTE**

Personne morale

N° SIRET **42181217300019**

Raison sociale **CHASSAING EMMANUEL**

Forme juridique **Entrepreneur individuel**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LE MAS

LE MAS

63940 MARSAC EN LIVRADOIS

Signataire

Nom : **CHASSAING**

Prénom : **EMMANUEL**

Qualité : **GERANT**

Référent

Nom : **CHASSAING**

Prénom : **EMMANUEL**

Fonction : **AGRICULTEUR**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Unité de méthanisation à la ferme**

Description des activités :

Projet de création d'une unité de méthanisation à la ferme, sur une exploitation agricole existante, individuelle avec l'installation de 2 jeunes agriculteurs. L'activité principale du site est un troupeau bovin lait soumis à déclaration (60VL actuellement , prévision de 120 VL avec l'installation des jeunes agriculteurs) en système lisier. Le projet consiste à créer une micro-méthanisation, de 50kw, alimentée par les effluents liquides de l'élevage, sans apports extérieurs de matière, ni culture. La quantité traitée est inférieure à 30T /jour. L'installation produira de l'énergie électrique par cogénération et de la chaleur. Le process se réalise en étapes: Une pré-fosse accolée au bâtiment des laitières de permet de collecter le lisier. Ce lisier est automatiquement envoyé, par tuyaux étanches, vers le méthaniseur. Le traitement se fait par une dégradation anaérobie des intrants, en phase liquide, infiniment mélangé, mésophile. Le biogaz est collecté pour être valorisé par un moteur de cogénération de 50Kw. Le digestat est stocké dans une fosse existante couverte, d'une capacité de 4 mois minimum. Les composants de l'installation: Un conteneur insonorisé, < à 30m², (noté B sur plan) contenant les pompes de circulation des effluents et du digestat, les automates de régulation, les éléments d'épuration du bio gaz, le moteur de cogénération avec cheminée d'évacuation des fumées d'échappement. Le conteneur est équipé des outils de sécurité liés à la production du bio gaz, détecteurs, vanne de coupure, ventilation, éclairage de secours, extincteur. Un digesteur (noté A sur plan), équipé d'un agitateur, d'un réseau de chauffage en circuit fermé, d'une toiture en double membrane. L'installation est équipée d'une torchère de sécurité. Le méthaniseur se situe à plus de 100m des tiers et 35m des ruisseaux et points d'eau. L'installation sera clôturée, la fosse à digestat couverte, un merlon de terre sera créé autour de l'installation afin de contenir toute fuite accidentelle. Les épandages du digestat se feront exclusivement sur l'exploitation de M CHASSAING EMMANUEL en respectant les règles d'épandage. Le plan d'épandage a été mis à jour. L'installation sera soumise à agrément sanitaire pour le traitement des sous produits animaux (lisier).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **16 Chemin du Mas 63940 Marsac-en-Livradois**

X : 756998

Y : 6488611

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 10 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **50**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Digestat issus de l'unité de méthanisation. Le volume de digestat est estimé à 4100 m3par an, calculé avec le logiciel Dexel de mise aux normes en élevage. C'est un digestat liquide, qui sera épandu exclusivement sur les terres de l'exploitation de M CHASSAING. La surface actuelle de 82 ha est en cours d'évolution, agrandissement de 60ha par la reprise d'une exploitation attenante. Pour rappel l'unité de méthanisation ne fonctionnera qu'avec les effluents liquides issus de l'élevage. Le digestat est stocké dans une fosse spécifique couverte, sans aucun autre apport de matière. Le principe de la marche en avant sera respecté. Le plan d'épandage a été mis à jour . Le digestat issu de la méthanisation génère moins de nuisances olfactives que du lisier. L'exploitant enregistre pour chaque épandage les interventions sur un cahier d'épandage.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
063030282	CHASSAING EMMANUEL	1 A 42
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 82		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **13755**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **13755**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **13755**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Gaz d'échappement du moteur de cogénération.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

NC

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

La méthanisation engendre peu de déchets: La vidange du moteur. Les huiles seront stockées et envoyées par la filière de traitement des huiles de vidanges. Les bons d'enlèvements seront gardés. Les charbons actifs seront recyclés par le fournisseur de l'unité de méthanisation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Etang à moins de 200m, accessible par chemin carrossable avec zone de pompage aménagée. L'unité sera entièrement accessible par une voie carrossable , suffisamment large pour la manœuvre des engins de secours.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteur adapté au risque

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan 2500.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

